



CC Entre Bièvre et Rhône (Siren : 200085751)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Maurice-l'Exil
Arrondissement	Vienne
Département	Isère
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	10/12/2018
Date d'effet	01/01/2019

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Francis CHARVET

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Rue du 19 mars 1962
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38556 St Maurice l'Exil Cedex
Téléphone	04 74 29 31 00
Fax	04 74 29 31 09
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	68 947
-----------------------------	--------

Densité moyenne 167,74

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 37

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Agnin (213800030)	1 111
38	Anjou (213800097)	1 030
38	Assieu (213800170)	1 458
38	Auberives-sur-Varèze (213800196)	1 510
38	Beaurepaire (213800345)	5 007
38	Bellegarde-Poussieu (213800378)	1 011
38	Bougé-Chambalud (213800519)	1 410
38	Chalon (213800667)	183
38	Chanas (213800725)	2 623
38	Cheyssieu (213801012)	1 048
38	Clonas-sur-Varèze (213801145)	1 492
38	Cour-et-Buis (213801343)	870
38	Jarcieu (213801988)	1 042
38	La Chapelle-de-Surieu (213800774)	767
38	Le Péage-de-Roussillon (213802986)	6 738
38	Les Roches-de-Condrieu (213803406)	2 019
38	Moissieu-sur-Dolon (213802408)	709
38	Monsteroux-Milieu (213802440)	808
38	Montseveroux (213802598)	972
38	Pact (213802903)	859
38	Pisieu (213803075)	544
38	Pommier-de-Beaurepaire (213803117)	717
38	Primarette (213803240)	740
38	Revel-Tourdan (213803356)	1 079
38	Roussillon (213803448)	8 463
38	Sablons (213803497)	2 356
38	Saint-Alban-du-Rhône (213803539)	861
38	Saint-Barthélemy (213803638)	982
38	Saint-Clair-du-Rhône (213803786)	3 940
38	Saint-Julien-de-l'Herms (213804065)	152
38	Saint-Maurice-l'Exil (213804255)	6 288
38	Saint-Prim (213804487)	1 385
38	Saint-Romain-de-Surieu (213804529)	355
38	Salaise-sur-Sanne (213804685)	4 651
38	Sonnay (213804966)	1 263
38	Vernioz (213805369)	1 284
38	Ville-sous-Anjou (213805567)	1 220

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement
<p><b>Environnement et cadre de vie</b></p> <p>- Assainissement collectif  <i>OPTIONNELLE jusqu'au 1er janvier 2020 Assainissement des eaux usées (assainissement collectif, non collectif) et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la Communauté de Communes en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</i></p> <p>- Assainissement non collectif  <i>OPTIONNELLE jusqu'au 1er janvier 2020 Assainissement des eaux usées (assainissement collectif, non collectif) et, si des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux ainsi que le traitement de ces pollutions dans les zones délimitées par la Communauté de Communes en application des 3° et 4° de l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</i></p> <p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés  <i>OBLIGATOIRE Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement, opérations de tri sélectif ; déchetteries.</i></p> <p>- Lutte contre la pollution de l'air  <i>OPTIONNELLE Participation aux actions de contrôle de la qualité de l'air</i></p> <p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)  <i>OBLIGATOIRE pour les items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 code environnement FACULTATIVE pour les items 4°, 6°, 7°, 11° et 12° de l'article L.211-7 code environnement</i></p> <p>- Autres actions environnementales  <i>OPTIONNELLE Participation et soutien financier aux travaux du SAGE de Bièvre-Valloire Adhésion au SMIRCLAID pour l'ensemble des communes de la CCPR et en substitution aux communes de la CCPR déjà adhérentes à ce syndicat mixte</i></p>
<p><b>Services funéraires</b></p> <p>- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires  <i>SUPPLÉMENTAIRE Création et gestion d'un crématorium intercommunal.</i></p>
<p><b>Sanitaires et social</b></p> <p>- Action sociale  <i>OPTIONNELLE En faveur des personnes âgées : Mise en place et gestion d'un centre local d'information et de coordination (CLIC). En faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille : Élaboration d'un diagnostic des structures existantes de la petite enfance dans le pays roussillonnais et de propositions de mise en place d'une politique communautaire. Participation financière à la Maison des Adolescents de l'Isère Rhodanienne. Participation financière au dispositif classe-relais de l'Éducation Nationale. Point d'accueil et écoute jeunes. Soutien financier aux associations gérant des lieux de rencontre parents ? enfants séparés. Réalisation en direction de la jeunesse d'un diagnostic partagé à partir des différentes actions mises en ?uvre avec pour objectif à terme l'élaboration d'une politique et d'actions communautaires notamment élaboration d'un Plan Éducatif Local. Impulsion, soutien et coordination des actions partenaires d'intérêt communautaire élaborées et mises en ?uvre par les différents services et structures jeunesse intervenant sur le territoire communautaire. Actions de promotion et d'éducation à la citoyenneté en direction de la jeunesse présentant un intérêt pour le territoire communautaire. En faveur des personnes en difficulté Centre de planification et d'éducation familiale. Soutien financier aux associations d'aide aux victimes. Actions sur les conduites à risques. Participation et soutien financier à l'association de prévention spécialisée PREV.EN.I.R (Prévention en Isère Rhodanienne). Aide technique et financière aux associations caritatives présentant un intérêt pour le territoire communautaire. En faveur de l'information du public Création et gestion d'un lieu d'informations destiné à orienter le public sur les questions sociales En faveur des projets d'action sociale Soutien technique et financier aux projets associatifs et aux actions en faveur de l'action sociale présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire.</i></p>

## Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville  
 - Levement des tags et graffitis sur les bâtiments communaux. Élimination des épaves de véhicules. Études et diagnostics touchant la prévention de la délinquance menés sur l'ensemble du territoire communautaire. Participation aux dispositifs en matière de politique de la ville.

## Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire, politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales artisanales, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs  
 OPTIONNELLE Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : Conservatoire du Pays Roussillonnais. Médiathèque de St Maurice l'Exil La nouvelle médiathèque de Roussillon Musique Gestion de l'enseignement musical hors temps scolaire, avec possibilité de mise à disposition des services ou partie des services concernés aux communes qui en feraient la demande. Lecture publique Création et gestion d'un réseau de lecture publique Mise en réseau des fonds documentaires et fonds de livres existants et futurs Actions en faveur de la lecture publique Création culturelle et artistique Création et gestion de locaux affectés à la création artistique Accueil des artistes en résidence Soutien technique et financier à la création artistique Soutien technique et financier aux projets associatifs et aux actions en faveur de la culture présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire. Actions culturelles en direction du jeune public en partenariat avec les communes Réalisation d'opérations en lien avec l'Éducation Nationale et la DRAC - OPTIONNELLE Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : Complexe sportif Frédéric Mistral. Complexe sportif Pierre Quinon. Salle de gymnastique de l'Edit. Piscine Charly Kirakossian Centre nautique Aqualône Soutien technique et financier aux projets associatifs et manifestations sportives présentant un intérêt pour le territoire Soutien technique et financier à la pratique de la natation et de l'athlétisme sur le territoire communautaire Sport-Handicap ? Sport adapté Actions en faveur du Sport pour les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire communautaire

## - Activités péri-scolaires

FACULTATIVE Participations financières obligatoires et conventionnelles pour les enfants scolarisés dans le secondaire en dehors du territoire communautaire. Soutien financier aux foyers et associations des établissements scolaires du secondaire Frédéric Mistral, Salaise, Cité de l'Edit pour leurs actions socio-éducatives, sportives, culturelles et linguistiques.

## Aménagement de l'espace

## - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

OBLIGATOIRE

## - Schéma de secteur

OBLIGATOIRE

## - Plans locaux d'urbanisme

OBLIGATOIRE Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale, sous réserve de l'absence de minorité de blocage au transfert de cette compétence exprimée par les communes membres de la communauté dans les conditions de majorité et délais prévus par l'article 136, II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

## - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

OBLIGATOIRE ZAC d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les ZAC qui seront mises en place pour la réalisation des zones d'activités communautaires.

## - Constitution de réserves foncières

*OBLIGATOIRE Politique foncière et immobilière Acquisition du foncier et de l'immobilier nécessaire à la mise en œuvre des compétences communautaires*

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*FACULTATIVE Création et gestion d'un service de transports publics à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais sous réserve, en application de l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985, d'une demande préalable effectuée par la Communauté de Communes auprès du département et après accord de ce dernier. Ce service de transports à la demande sera organisé sans préjudice, pour les communes membres qui le souhaitent, d'organiser et de gérer elles-mêmes un service de transport à la demande en porte à porte, sous réserve d'une demande préalable effectuée par ces communes auprès du département et après accord de ce dernier. Création et gestion d'un service de transports publics régulier sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais sous réserve, en application de l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985, d'une demande préalable effectuée par la Communauté de Communes auprès du département et après accord de ce dernier. Covoiturage Études et mise en place de modes alternatifs au transport individuel. Participation et soutien financier aux activités de l'association ALCALY.*

- Organisation des transports non urbains

*FACULTATIVE Création et gestion d'un service de transports publics à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais sous réserve, en application de l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985, d'une demande préalable effectuée par la Communauté de Communes auprès du département et après accord de ce dernier. Ce service de transports à la demande sera organisé sans préjudice, pour les communes membres qui le souhaitent, d'organiser et de gérer elles-mêmes un service de transport à la demande en porte à porte, sous réserve d'une demande préalable effectuée par ces communes auprès du département et après accord de ce dernier. Création et gestion d'un service de transports publics régulier sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais sous réserve, en application de l'article 28 du décret n° 85-891 du 16 août 1985, d'une demande préalable effectuée par la Communauté de Communes auprès du département et après accord de ce dernier. Covoiturage Études et mise en place de modes alternatifs au transport individuel. Participation et soutien financier aux activités de l'association ALCALY.*

- Etudes et programmation

*OBLIGATOIRE Études d'aménagement de l'espace communautaire Création et valorisation des chemins de randonnée identifiés sur les cartes annexées aux statuts. Animation du tissu agricole au travers de l'adhésion au Comité Territorial de l'Isère Rhodanienne. Participation à toute procédure contractuelle de développement local et d'aménagement du territoire couvrant l'espace communautaire mise en place par des collectivités publiques.*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*OPTIONNELLE Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire :*

- Les voiries figurant sur les cartes annexées aux présents statuts.
- Les pistes et bandes cyclables existantes et à créer.

*L'intérêt communautaire des voiries figurant sur les cartes annexées aux statuts, des pistes et bandes cyclables intègre :*

- La bande de roulement, Les trottoirs et accotements des voies, Les ouvrages d'art, Les aménagements de sécurité, Les signalisations routières horizontale et verticale, L'entretien des fossés.

*L'intérêt communautaire des voiries figurant sur les cartes annexées aux statuts, des pistes et bandes cyclables n'intègre pas :*

- Les travaux de nettoyage et de viabilité hivernale (salage, déneigement), Les travaux des réseaux eau potable, éclairage public, électricité, gaz, téléphone, Les travaux d'embellissement (matériaux et revêtements non traditionnels), Le fleurissement et l'embellissement des espaces paysagers particuliers (partie centrale des giratoires?), Le mobilier urbain, Le fauchage et l'élagage, La signalétique non routière.
- Les trottoirs, les accotements, les aménagements de sécurité, l'entretien des fossés, les signalisations routières horizontale et verticale des routes départementales et nationales dont la réalisation ou l'entretien incombe actuellement aux communes. Leur intérêt communautaire n'intègre pas :
- Les travaux de nettoyage et de viabilité hivernale (salage, déneigement), Les travaux des réseaux eau potable, éclairage public, électricité, gaz, téléphone. Les travaux d'embellissement (matériaux et revêtements non traditionnels), Le fleurissement et l'embellissement des espaces paysagers particuliers (partie centrale des giratoires?), Le mobilier urbain, Le fauchage et l'élagage, La signalétique non routière.

- Parcs de stationnement

*OPTIONNELLE* Création, aménagement et gestion des parcs et espaces de stationnement d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire : Les parcs et espaces de stationnement des gares ferroviaires Les parcs et espaces de stationnement des établissements scolaires du second degré Les parcs et espaces de stationnement de covoiturage.

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*OBLIGATOIRE* -Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de développement touristique et de son plan d'actions  
 Promotion du tourisme Création et gestion d'un office de tourisme communautaire Accueil, information des visiteurs et réalisation d'actions en faveur du tourisme, Développement de l'offre touristique en lien avec les opérateurs et partenaires touristiques ; Animation et accompagnement des opérateurs et partenaires touristiques publics et privés (associatifs, professionnels) exerçant sur le territoire communautaire et concourant à son développement touristique Création, aménagement, gestion et promotion d'équipements et d'infrastructures touristiques présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire , Signalisation des activités touristiques -Promotion et valorisation du patrimoine  
 Valorisation, promotion touristique des différents patrimoines identitaires et représentatifs (bâti, historique, culturel, paysager, agricole, industriel, immatériel) du territoire, notamment par l'organisation de visites, de séances de médiation, et la création de supports d'information et d'interprétation. Conseil aux communes membres, en tant que de besoin et sur leur demande, dans leurs projets de restauration et de rénovation du patrimoine. Soutien technique et financier aux projets associatifs et aux actions présentant un intérêt pour le territoire en faveur de la préservation, de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*OPTIONNELLE* Élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) Garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux Gestion du Comité Local de l'Habitat (CLH). Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Aménagement des zones dont la Communauté de communes est propriétaire

- Politique du logement social

*OPTIONNELLE* Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont d'intérêt communautaire : Élaboration et suivi du Programme local de l'habitat ce qui inclut : Observation du marché local et de ses évolutions Participation à la gestion du parc locatif à vocation sociale Avis sur les programmations des programmes publics, Aides financières à la réalisation d'opérations, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), Hébergement d'urgence et temporaire, Soutien financier aux Foyers de Jeunes Travailleurs, Octroi de garanties d'emprunt à des personnes privées, semi-publiques ou publiques en vue de la construction, l'acquisition ou l'amélioration de logements sociaux présentant un intérêt pour le territoire communautaire, dans les conditions fixées aux articles L. 2252-1 à L. 2252-5 du CGCT

#### Autres

- Gestion d'un centre de secours

*FACULTATIVE* Participation aux coûts du service incendie et secours dans le cadre de la départementalisation Soutien financier aux amicales des jeunes sapeurs-pompiers.

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

*SUPPLÉMENTAIRE* Participation financière au SDIS Défense extérieure contre l'incendie

- NTIC (Internet, câble...)

*FACULTATIVE* Nouvelles technologies de communication : création et gestion d'une structure type «cybercentre». Réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*OBLIGATOIRE* Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

*OPTIONNELLE*

- Autres

*FACULTATIVE* Création et gestion d'un point d'accès au droit. Sécurité civile face aux risques industriels : Participation aux opérations de sécurité civile face aux risques industriels en lien avec l'État, Études pour la mise en place d'un plan de sauvegarde intercommunal. Réalisation d'études couvrant l'ensemble des politiques thématiques pouvant être mises en

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	SI des eaux Dolon Varèze (200044493)	SM fermé	68 947
38	Syndicat départemental des énergies de l'Isère (SEDI) (253804025)	SM ouvert	958 583
38	SM intercommunal du Rhône court circuité de la Loire, l'Ardèche, l'Isère et La Drôme (SMIRCLAID) (253804942)	SM fermé	95 844
38	SM de la zone industrialo-portuaire de Salaise - Sablons (200019297)	SM ouvert	68 947
38	Syndicat Isérois des rivières-Rhône Aval (200085769)	SM ouvert	262 881
38	SICTOM de la Bièvre (253802367)	SM fermé	204 653
38	SM de la maison de retraite (253800163)	SM fermé	71 175
38	SM des Rives du Rhône (253804835)	SM fermé	281 603
38	SM de gestion de l'enseignement musical (SIGEM) (253804801)	SM fermé	72 931

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)